

MONLOC

**CONDITIONS
GÉNÉRALES
D'ABONNEMENT**



SOMMAIRE

01	Identification, objet et définitions	3
02	Formules et avantages	3
03	Souscription, durée et reconduction	4
04	Prix, facturation et paiement	5
05	Conditions d'utilisation des avantages	5
06	Offre de lancement (octobre 2026)	6
07	Changement de Formule	7
08	Droit de rétractation des Abonnés consommateurs	7
09	Résiliation et suspension	8
10	Dispositions générales	8
A	Annexe – Formulaire de rétractation	10

EN BREF

Ces CGA complètent les Conditions Générales de Location et de Vente de Moonloc. Les dispositions propres aux abonnés consommateurs (information avant reconduction, droit de rétractation, médiation) figurent aux articles 3.5, 8 et 10.5.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION, OBJET ET DÉFINITIONS

1.1 IDENTIFICATION. Les présentes conditions générales d'abonnement (les « CGA ») sont édictées par MOONLINE PRODUCTION, SARL au capital de 2 000,00 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 932547888, dont le siège est situé 12 rue duphot 69003 LYON, exploitant la marque Moonloc et le site moonloc.fr (ci-après « Moonloc »). Contact : contact@moonloc.fr – 04 51 40 34 10. N° TVA intracommunautaire : FR76932547888.

1.2 OBJET. Les CGA régissent l'abonnement proposé par Moonloc sur moonloc.fr, qui donne accès à des avantages sur la location et l'achat de matériel audiovisuel. Les locations restent soumises aux Conditions Générales de Location de Moonloc, et les achats aux Conditions Générales de Vente. En cas de contradiction, les CGA prévalent pour ce qui concerne l'abonnement et ses avantages.

1.3 CHAMP D'APPLICATION. L'abonnement est ouvert aux professionnels et aux consommateurs. Toute souscription emporte acceptation sans réserve des CGA, matérialisée par la validation de la commande, les CGA étant consultables avant toute souscription. Les CGA applicables sont celles en vigueur au jour de la souscription.

1.4 DÉFINITIONS.

- **Abonné** : toute personne ayant souscrit un Abonnement.
- **Abonné consommateur** : personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.
- **Abonné professionnel** : personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle.
- **Abonnement** : le contrat conclu entre Moonloc et l'Abonné selon l'une des Formules.
- **Formule** : l'une des trois offres Étudiants, Pilote ou Astronaute décrites à l'article 2.
- **Espace abonné** : l'espace personnel de l'Abonné sur moonloc.fr.
- **Crédit Pack** : le crédit mensuel de location décrit à l'article 5.1.
- **Bon de location** : le bon offert dans le cadre de l'offre de lancement décrite à l'article 6.
- **Tarif public** : le prix affiché sur moonloc.fr au jour de la commande, hors remise.
- **Date de départ** : le premier jour de la période de location, tel qu'indiqué sur la commande.

ARTICLE 2 – FORMULES ET AVANTAGES

Trois Formules sont proposées. Les avantages de chaque Formule sont les suivants :

AVANTAGE	ÉTUDIANTS	PILOTE	ASTRONAUTE
Prix mensuel TTC	9,99 €	19,99 €	29 €
Crédit Pack sur une sélection de produits	10 € HT / mois	20 € HT / mois	45 € HT / mois
Remise sur une sélection de références	1 référence à 50 %	2 références à 30 %	4 références à 30 %
Remise sur la location de matériel	30 %	10 %	15 %
Remise sur l'achat de consommables	5 %	5 %	5 %
Remise sur les consommables Traboule	10 %	10 %	10 %
Remise sur la location Streamset	5 %	5 %	5 %
Reprise du consommable non utilisé	Non	Non	Sous 15 jours
Paieement en 3 fois sans frais	Oui	Oui	Oui
Paieement des locations à 30 jours	Non	Oui	Oui
Livraison offerte	Non	Non	Dès 1 000 € HT de location
Heures d'essai	2 h / mois	2 h / mois	4 h / mois

Les conditions d'utilisation de chaque avantage sont précisées à l'article 5. Les montants du Crédit Pack et les seuils exprimés en HT sont majorés de la TVA applicable pour les Abonnés consommateurs.

ARTICLE 3 – SOUSCRIPTION, DURÉE ET RECONDUCTION

3.1 SOUSCRIPTION. L'Abonnement se souscrit exclusivement en ligne sur moonloc.fr, depuis un compte client. L'Abonné choisit sa Formule et sa durée d'engagement, accepte les CGA, signe un mandat de prélèvement SEPA et valide sa commande. Moonloc lui adresse une confirmation reprenant les CGA sur un support durable (e-mail).

3.2 FORMULE ÉTUDIANTS. La Formule Étudiants est réservée aux personnes justifiant d'une inscription dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours. L'Abonné dépose sa carte étudiante ou son certificat de scolarité dans son Espace abonné lors de la souscription, puis chaque année avant le 30 septembre. À défaut de justificatif valide, Moonloc informe l'Abonné par e-mail au moins un mois à l'avance que son Abonnement basculera automatiquement sur la Formule Pilote au prix de 19,99 € TTC par mois. L'Abonné conserve la faculté de transmettre un justificatif valide avant la date de bascule. L'Abonné qui souscrit la Formule Étudiants sans fournir de justificatif valide ne peut bénéficier d'aucun avantage de l'Abonnement tant qu'il n'a pas transmis ce justificatif ou n'est pas passé à une Formule supérieure dans les conditions de l'article 7.1.

3.3 DURÉE D'ENGAGEMENT. L'Abonnement est souscrit pour une période d'engagement initiale de trois (3) mois à compter de sa date de souscription. Pour les Abonnements souscrits pendant l'offre de lancement, les durées d'engagement sont celles prévues à l'article 6.

3.4 RECONDUCTION. À l'issue de la période d'engagement initiale, l'Abonnement est reconduit tacitement par périodes successives d'un (1) mois, sans engagement. L'Abonné peut alors le résilier à tout moment dans les conditions de l'article 9.

3.5 INFORMATION DES ABONNÉS CONSOMMATEURS. Conformément à l'article L.215-1 du Code de la consommation, Moonloc informe l'Abonné consommateur par e-mail, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période d'engagement, de la possibilité de ne pas reconduire l'Abonnement. À défaut, l'Abonné consommateur peut résilier gratuitement à tout moment à compter de la date de reconduction.

ARTICLE 4 – PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

4.1 PRIX. Les prix des Formules sont exprimés en euros TTC, TVA au taux en vigueur incluse. Ils sont garantis pendant toute la période d'engagement. Toute évolution ultérieure est notifiée à l'Abonné par e-mail au moins un mois avant son application ; l'Abonné qui la refuse peut résilier sans frais avant son entrée en vigueur.

4.2 PRÉLÈVEMENT. L'Abonnement est payé mensuellement, d'avance, par prélèvement SEPA, à la date anniversaire de la souscription. Une facture est envoyée chaque mois à l'Abonné par e-mail, à l'adresse associée à son compte.

4.3 PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS. L'Abonné peut régler ses commandes de location ou d'achat en 3 échéances mensuelles, sans frais ni intérêts, prélevées sur le mandat SEPA de l'Abonnement. Les échéances sont prélevées à J+0, J+30 et J+60, J+0 correspondant à la Date de départ de la location (ou au jour de la commande pour un achat). Cette facilité n'est ouverte que si le montant restant à payer par l'Abonné sur la commande, après application du Crédit Pack, du Bon de location et des remises, atteint au moins 150 € TTC. Moonloc peut la refuser en cas d'incident de paiement antérieur.

4.4 PAIEMENT DES LOCATIONS À 30 JOURS (FORMULES PILOTE ET ASTRONAUTE). Les locations sont payables dans un délai de 30 jours à compter du dernier jour de la période de location. Le dépôt de garantie prévu aux Conditions Générales de Location reste exigé au départ du matériel.

4.5 RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT. En cas d'échec d'un prélèvement, Moonloc adresse une relance à l'Abonné et présente à nouveau le prélèvement. Pour les Abonnés professionnels, toute somme impayée à son échéance porte de plein droit intérêt à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce). Pour les Abonnés consommateurs, les sommes impayées portent intérêt au taux légal après mise en demeure. Les sanctions de suspension et de résiliation sont prévues à l'article 9.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'UTILISATION DES AVANTAGES

Les avantages sont personnels, réservés à l'Abonné et ne peuvent être cédés, prêtés ni convertis en numéraire. Ils ne sont accessibles que si l'Abonnement est actif et à jour de ses paiements.

5.1 CRÉDIT PACK. Chaque mois civil, l'Abonné dispose d'un Crédit Pack dont le montant dépend de sa Formule. Il s'utilise uniquement sur une sélection de produits signalés par une pastille sur moonloc.fr. Le Crédit est rattaché au mois civil de la Date de départ de la location : une location débutant le 30 septembre et se

terminant le 2 octobre consomme le Crédit de septembre. Le Crédit non utilisé au dernier jour du mois est perdu ; il n'est ni reportable ni remboursable.

5.2 REMISE SUR UNE SÉLECTION DE RÉFÉRENCES. L'Abonné choisit lui-même dans son Espace abonné le nombre de références prévu par sa Formule. Il peut modifier ce choix une fois tous les six (6) mois, ce délai courant à compter de la date de sa dernière sélection. Ce délai continue de courir même si l'Abonnement est résilié : en cas de réabonnement avant son expiration, l'Abonné retrouve les références précédemment sélectionnées et ne peut les modifier qu'à l'issue des six (6) mois suivant cette sélection. La remise s'applique au Tarif public de location des références choisies.

5.3 REMISES SUR LA LOCATION ET LES CONSOMMABLES. Les remises sur la location de matériel, l'achat de consommables et les consommables de la marque Traboule s'appliquent au Tarif public sur moonloc.fr.

5.4 ORDRE D'APPLICATION ET NON-CUMUL. Sur une commande, Moonloc applique d'abord le Crédit Pack puis, le cas échéant, le Bon de location, sur le matériel éligible. La remise de la Formule s'applique ensuite au matériel restant. Un même article ne peut jamais bénéficier à la fois d'une prise en charge par le Crédit Pack ou le Bon de location et d'une remise. Les remises de l'Abonnement ne se cumulent pas entre elles ni avec les promotions ponctuelles du site : sur un même article, seule la plus avantageuse s'applique. Une même commande peut en revanche combiner des articles pris en charge, des articles remisés et des articles au Tarif public.

5.5 REMISE STREAMSET. La remise sur la location des studios Streamset est accordée par la société STREAMSET, société distincte de Moonloc, avec son accord. Les locations Streamset sont régies par ses propres conditions générales. Cette remise peut être modifiée ou retirée par Streamset, ce dont Moonloc informe les Abonnés au moins un mois à l'avance.

5.6 REPRISE DU CONSOMMABLE NON UTILISÉ (FORMULE ASTRONAUTE). L'Abonné Astronaute peut rapporter un consommable acheté chez Moonloc dans les quinze (15) jours suivant son achat. La reprise n'est acceptée que si le produit est dans son emballage d'origine scellé, non ouvert, intact et sans trace d'utilisation, accompagné de sa preuve d'achat. Si ces conditions ne sont pas réunies, Moonloc refuse la reprise. La reprise donne lieu, au choix de Moonloc, à un remboursement ou à un avoir valable six (6) mois.

5.7 LIVRAISON OFFERTE (FORMULE ASTRONAUTE). Pour toute commande de location dont le montant restant à payer par l'Abonné, après application du Crédit Pack, du Bon de location et de l'ensemble des remises, atteint au moins 1 000 € HT, Moonloc offre la livraison du matériel à une adresse située dans la Métropole de Lyon, ainsi que sa reprise en fin de location à une adresse située dans la Métropole de Lyon. Toute livraison ou reprise en dehors de ce périmètre est facturée au tarif en vigueur.

5.8 HEURES D'ESSAI. L'Abonné dispose chaque mois du nombre d'heures d'essai prévu par sa Formule, pour essayer du matériel dans les locaux de Moonloc. Les essais se réservent depuis le tableau de bord de l'Espace abonné, sous réserve de disponibilité du matériel et du créneau. Moonloc peut annuler ou déplacer un créneau en cas d'imprévu, en proposant une autre date. Les heures non utilisées dans le mois sont perdues et ne sont pas reportables.

ARTICLE 6 – OFFRE DE LANCEMENT (OCTOBRE 2026)

6.1 PÉRIODE. L'offre de lancement s'applique aux Abonnements souscrits entre le 1er octobre 2026 à 00h00 et le 31 octobre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

6.2 DURÉES D'ENGAGEMENT. Pendant l'offre, l'Abonné choisit une période d'engagement de 3, 6 ou 12 mois.

6.3 BON DE LOCATION. L'Abonné reçoit un Bon de location d'une valeur égale au montant TTC total des mensualités de la période d'engagement choisie. Exemple : une Formule Pilote avec un engagement de 6 mois donne droit à un Bon de 19,99 € × 6. Le Bon est envoyé à l'Abonné par e-mail. Il est utilisable sur toute location de matériel au Tarif public, en une seule fois, sur une seule commande, pendant sa durée de validité définie à l'article 6.6. Si le montant de cette commande est inférieur à la valeur du Bon, la différence est perdue.

6.4 APPLICATION. Le Bon s'applique selon l'ordre et les règles de non-cumul de l'article 5.4. Exemple : pour une commande de 200 € avec un Bon de 100 €, le Bon couvre 100 € de matériel ; la remise de la Formule s'applique au matériel restant.

6.5 CONDITIONS. Le Bon est nominatif, non cessible, non remboursable et non convertible en numéraire. Le sort du Bon en cas de rétractation ou de résiliation est réglé aux articles 8 et 9.

6.6 DURÉE DE VALIDITÉ DU BON. Le Bon est valable tant que l'Abonnement est actif, dans la limite d'un (1) an à compter de son envoi. Il cesse d'être utilisable à la première des deux dates suivantes : l'expiration de ce délai d'un an, ou la date d'effet de la résiliation de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause. Un Abonné qui se réabonne ensuite ne retrouve pas son Bon. Pendant une suspension pour défaut de paiement (article 9.4), le Bon ne peut pas être utilisé, mais le délai d'un an continue de courir. Le Bon non utilisé à l'issue de sa durée de validité est perdu, sans remboursement.

ARTICLE 7 – CHANGEMENT DE FORMULE

7.1 MONTÉE EN GAMME. L'Abonné peut passer à une Formule supérieure à tout moment depuis son Espace abonné. Les avantages de la nouvelle Formule sont accessibles immédiatement. La différence de prix pour le mois en cours est facturée au prorata du nombre de jours restants, puis le nouveau prix s'applique dès l'échéance suivante. La période d'engagement en cours est inchangée.

7.2 DESCENTE EN GAMME. Le passage à une Formule inférieure n'est possible qu'après le terme de la période d'engagement. Il prend effet à l'échéance mensuelle suivant la demande.

7.3 EFFETS. Un changement de Formule ne modifie pas le Bon de location déjà attribué. Le Crédit Pack du mois en cours reste celui de l'ancienne Formule, la nouvelle Formule s'appliquant à compter du mois civil suivant.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION DES ABONNÉS CONSOMMATEURS

8.1 PRINCIPE. L'Abonné consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation). Ce droit ne bénéficie pas aux Abonnés professionnels.

8.2 EXERCICE. L'Abonné notifie sa décision avant l'expiration du délai, soit au moyen du formulaire figurant en annexe, soit par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à contact@moonloc.fr. Moonloc accuse réception sans délai sur support durable.

8.3 EXÉCUTION PENDANT LE DÉLAI. En validant sa souscription, l'Abonné consommateur demande à bénéficier de son Abonnement et de ses avantages dès la souscription, avant la fin du délai de rétractation, et reconnaît les effets décrits à l'article 8.4. Toute utilisation du Crédit Pack, du Bon de location ou d'une remise pendant ce délai confirme cette demande expresse au sens de l'article L.221-25 du Code de la consommation.

8.4 EFFETS. Moonloc rembourse les sommes versées au titre de l'Abonnement au plus tard quatorze (14) jours après la notification de la rétractation, par le même moyen de paiement. Si l'Abonné a demandé l'exécution anticipée prévue à l'article 8.3, ce remboursement est diminué de la valeur des locations réalisées au moyen du Crédit Pack et du Bon de location avant la date de rétractation, calculée au Tarif public, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation. Le solde non utilisé du Crédit Pack et du Bon de location est annulé de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement ni utilisation ultérieure.

8.5 LOCATIONS ET ACHATS. La rétractation de l'Abonnement n'affecte pas les locations et achats déjà exécutés, qui restent régis par leurs propres conditions générales.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION ET SUSPENSION

9.1 RÉSILIATION PAR L'ABONNÉ. L'Abonné résilie son Abonnement par e-mail adressé à contact@moonloc.fr, depuis l'adresse associée à son compte. Moonloc confirme la résiliation par e-mail en indiquant sa date de prise d'effet.

9.2 APRÈS LA PÉRIODE D'ENGAGEMENT. La résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours. Aucun frais n'est dû.

9.3 PENDANT LA PÉRIODE D'ENGAGEMENT. L'Abonné peut résilier à tout moment, mais les mensualités restant à courir jusqu'au terme de l'engagement demeurent dues et sont facturées à la date de résiliation. Les avantages restent accessibles jusqu'au terme de l'engagement.

9.4 SUSPENSION ET RÉSILIATION PAR MOONLOC. En cas d'échec de prélèvement non régularisé dans les huit (8) jours suivant la relance, Moonloc peut suspendre l'accès aux avantages jusqu'à régularisation. Si l'impayé persiste trente (30) jours après une mise en demeure, ou en cas de manquement grave de l'Abonné (fraude, fausse déclaration notamment sur le statut étudiant, revente des avantages, non-respect répété des Conditions Générales de Location), Moonloc peut résilier l'Abonnement de plein droit par e-mail, sans préjudice des sommes dues.

9.5 EFFETS DE LA RÉSILIATION. À la date d'effet de la résiliation, le Crédit Pack, le solde du Bon de location, les heures d'essai et les remises non utilisés sont annulés, sans remboursement. Les locations en cours restent régies par les Conditions Générales de Location et bénéficient des conditions accordées à la date de leur commande.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 LOCATION DU MATÉRIEL. Toute location, y compris celle prise en charge par le Crédit Pack ou le Bon de location, est soumise aux Conditions Générales de Location de Moonloc, notamment pour le dépôt de garantie exigé au départ du matériel, l'état des lieux, l'assurance, la responsabilité en cas de casse, perte ou vol, et les retards de restitution.

10.2 RESPONSABILITÉ. Moonloc est tenue d'une obligation de moyens pour la fourniture des avantages, qui restent soumis à la disponibilité du matériel. Elle ne saurait être tenue responsable de l'indisponibilité temporaire du site ou d'un matériel, ni d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Vis-à-vis des Abonnés professionnels, sa responsabilité est limitée aux dommages directs et plafonnée au montant des mensualités payées au cours des douze derniers mois. Ces limitations ne s'appliquent pas aux Abonnés consommateurs au-delà de ce que permet la loi.

10.3 DONNÉES PERSONNELLES. Moonloc traite les données de l'Abonné pour la gestion de l'Abonnement, la facturation, le prélèvement (via GoCardless) et la vérification du statut étudiant, sur la base de l'exécution du contrat. Les justificatifs étudiants sont conservés pendant la durée de validité du statut. L'Abonné dispose des droits prévus par le RGPD, à exercer auprès de contact@moonloc.fr. Les modalités complètes figurent dans la politique de confidentialité de moonloc.fr.

10.4 MODIFICATION DES CGA. Moonloc peut modifier les CGA. Les modifications sont notifiées par e-mail au moins un mois avant leur entrée en vigueur. Elles ne s'appliquent pas aux périodes d'engagement en cours si elles sont défavorables à l'Abonné. L'Abonné qui refuse une modification peut résilier sans frais avant son entrée en vigueur.

10.5 MÉDIATION. En cas de litige, l'Abonné consommateur adresse d'abord une réclamation écrite à Moonloc. À défaut de solution, il peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation.

10.6 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION. Les CGA sont soumises au droit français. Pour les Abonnés professionnels, tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon. Pour les Abonnés consommateurs, les règles de compétence légales s'appliquent.

ANNEXE – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de MOONLINE PRODUCTION (Moonloc), 12 rue Duphot, 69003 Lyon, contact@moonloc.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur l'abonnement ci-dessous :

FORMULE SOUSCRITE _____

SOUSCRIT LE _____

NOM DE L'ABONNÉ _____

ADRESSE DE L'ABONNÉ _____

E-MAIL DU COMPTE MOONLOC.FR _____

DATE _____

SIGNATURE (UNIQUEMENT EN CAS DE NOTIFICATION SUR PAPIER) _____